



CARTE HANDICAP

UNE CHARTE : POUR QUOI FAIRE ?

Conformément à la réglementation et notamment à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, BE YOU SOON veille à favoriser l'accessibilité de ses prestations aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ses actions de formation et de ses bilans de compétences, BE YOU SOON prend en compte, dès l'analyse de la demande et tout au long du parcours, les besoins spécifiques pouvant nécessiter une adaptation. Selon la situation et lorsque cela est possible, les modalités d'accueil, l'organisation, le rythme, la durée, les méthodes pédagogiques, les supports, les outils ou les modalités d'évaluation peuvent être adaptés.

En accord avec les principes et les valeurs portés par BE YOU SOON, cette charte formalise notre engagement à accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination, à écouter leurs besoins et à rechercher avec elles les solutions permettant de rendre leur parcours aussi accessible que possible.

Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être mises en œuvre directement par BE YOU SOON, nous recherchons, avec la personne concernée et lorsque cela est pertinent, les ressources, partenaires ou structures spécialisées susceptibles de faciliter son parcours ou de proposer une orientation adaptée.

Certifié Qualiopi pour ses actions de formation et ses bilans de compétences, BE YOU SOON a élaboré cette charte afin de formaliser sa démarche d'accessibilité, d'accueil, d'accompagnement et, lorsque cela est nécessaire, d'orientation des personnes en situation de handicap.

NOTRE ENGAGEMENT

BE YOU SOON s'engage à maintenir une veille sur les ressources, dispositifs et pratiques favorisant l'accessibilité des prestations aux personnes en situation de handicap, visible ou invisible ; à identifier et mobiliser les acteurs susceptibles de contribuer à lever les freins rencontrés ; et à développer, autant que possible, son réseau de partenaires et sa connaissance des ressources disponibles sur son territoire.

DEONTOLOGIE ET ENGAGEMENT

Accueillir tous nos clients et bénéficiaires, quels que soient leurs parcours individuels, constitue un élément fondamental de notre approche et de notre déontologie. Notre démarche consiste à recevoir et écouter sans discrimination les demandes des personnes en situation de handicap, visible ou invisible, tout en prenant en considération leurs besoins spécifiques.

BE YOU SOON s'engage notamment à :

- identifier les besoins particuliers dès l'analyse de la demande, au moyen des questionnaires et entretiens préalables ;
- échanger avec la personne concernée sur les adaptations qui peuvent être utiles à son parcours ;
- adapter, lorsque cela est possible, les modalités d'accueil, l'organisation, le rythme, les méthodes pédagogiques, les supports, les outils ou les modalités d'évaluation ;
- rechercher et mobiliser, lorsque cela est nécessaire, les ressources et partenaires spécialisés susceptibles de contribuer à la compensation du handicap ;
- orienter la personne vers une structure ou un interlocuteur adapté lorsque les besoins identifiés ne peuvent pas être pris en charge dans des conditions satisfaisantes par BE YOU SOON.

LE REFERENT HANDICAP

Au sein de la structure NGSolution qui accueille nos locaux BE YOU SOON, Chloé TOURNET est notre référent handicap, en accompagnement de Christine HIRTZ.

Les missions sont les suivantes :

LE RÉFÉRENT HANDICAP

Le référent handicap contribue à la prise en compte des situations de handicap dans l'accueil et le déroulement des actions de formation et des bilans de compétences proposés par BE YOU SOON.

Ses missions sont notamment les suivantes :

La veille : identifier les ressources, dispositifs, acteurs et informations utiles à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'accueil et l'analyse du besoin : repérer, dès l'accueil et la phase de positionnement ou d'analyse de la demande, les éventuels besoins spécifiques ; échanger avec la personne concernée afin d'identifier les adaptations utiles et évaluer la capacité de BE YOU SOON à les mettre en œuvre.

Avant le parcours : informer, lorsque cela est nécessaire et avec l'accord de la personne concernée, les intervenants des adaptations à prévoir ; rechercher des solutions de compensation ou mobiliser des partenaires spécialisés ; orienter vers une structure adaptée lorsque BE YOU SOON ne dispose pas des moyens permettant de répondre au besoin identifié.

Pendant le parcours : assurer le suivi de la personne et veiller à la mise en œuvre des adaptations convenues. Celles-ci peuvent notamment concerner les supports, les formats, le rythme, l'organisation des rendez-vous, les méthodes pédagogiques, les outils ou les modalités d'évaluation.

Mobilisation des ressources : être en capacité d'identifier et, lorsque cela est pertinent, de mobiliser les dispositifs et acteurs spécialisés pouvant contribuer à la compensation du handicap en formation, notamment l'Agefiph et les ressources régionales compétentes.

Après le parcours : recueillir, lorsque cela est pertinent, le retour de la personne sur l'accessibilité du parcours et les adaptations mises en œuvre afin d'améliorer les pratiques de BE YOU SOON.

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ D'UNE PRESTATION OU À UNE SITUATION DE HANDICAP : CONTACT@BEYOUSOON.FR

DERNIÈRE MISE À JOUR : AOÛT 2026.

